

Politiques culturelles et développement durable

Dans le cadre de la célébration du 10ème anniversaire de l'Agenda 21 de la culture, ont été rédigées plusieurs fiches thématiques.

Chaque fiche capitalise nos acquis en reprenant des extraits provenant des documents que nous avons produit pendant ces 10 ans, ainsi que des citations d'autres documents fondateurs.

Les fiches ont été élaborées par Mariona Peraire et Joana Valent (Université Ramon Llull, Barcelone) et Jordi Pascual (coordinateur de la Comission Culture de CGLU).



« Une vision du développement durable s'est établie dans la seconde moitié des années 1980, comprenant trois dimensions : la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental. Le Sommet de la Terre qui s'est tenu en 1992 à Rio de Janeiro a confirmé la nécessité d'introduire des considérations écologiques au développement de nos sociétés et a consolidé ces trois piliers comme le paradigme du développement durable. Cependant, ces trois dimensions ne sont pas suffisantes pour refléter l'entièreté de la société ncontemporaine : les chercheurs et les institutions ont fait ressortir ces dernières années que **la culture devait être incluse dans ce model de développement.** » CGLU, Déclaration [La culture, quatrième pilier du développement durable](#) (2010).

« L'affirmation des cultures ainsi que l'ensemble des politiques mises en œuvre pour leur reconnaissance et leur viabilité constituent un **facteur essentiel du développement durable des villes** et des territoires, sur les plans humain, économique, politique et social. Le caractère central des politiques culturelles publiques est une exigence pour les sociétés contemporaines. La qualité du développement local requiert l'imbrication des politiques culturelles et des autres politiques publiques (sociales, économiques, éducatives, environnementales et urbanistiques). » [Agenda 21 de la culture, Article 10.](#)

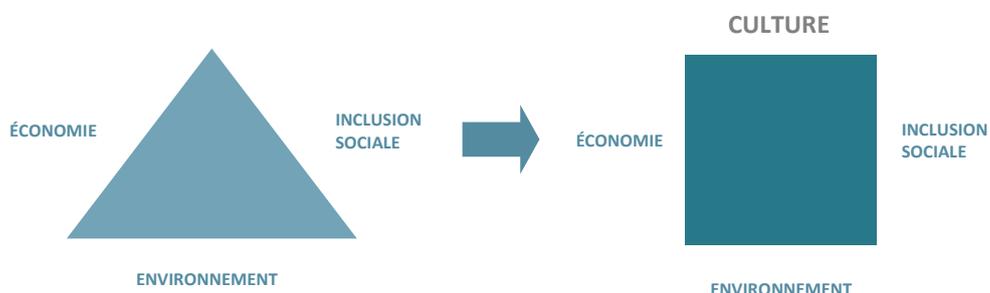
« Les Parties s'emploient à **intégrer la culture dans leurs politiques de développement**, à tous les niveaux, en vue de créer des conditions propices au développement durable et, dans ce cadre, de favoriser les aspects liés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles. » UNESCO, [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#) (2005), article 13 : "Intégration de la culture dans le développement durable".

« Sans la **participation concrète des personnes aux événements et aux processus qui affectent leurs vies**, les modes de développement humain nationaux ne seront ni souhaitables ni durables. » PNUD, [Rapport sur le Développement Humain 2013.](#)

« Le chercheur et activiste australien Jon Hawkes a proposé, en 2001, d'inclure un **quatrième pilier à la durabilité : la culture**. *The Fourth Pillar of Sustainability. Culture's Essential Role in Public Planning* est considéré comme étant un ouvrage de référence pour les politiques culturelles locales. » [Web Agenda 21 de la culture: Politiques culturelles et développement durable.](#)

« Comprendre la **fonction sociale de l'activité culturelle** représente un premier pas essentiel ; concevoir des politiques et des programmes fondés sur ces connaissances est tout aussi essentiel.

(...) Il existe une caractéristique fondamentale de l'activité culturelle locale durable : ce sont les communautés locales qui l'initialisent, la conçoivent, la contrôlent, la mettent en marche, la gèrent et la possèdent. » **Jon Hawkes**, Analyste culturel membre du réseau Cultural Development Network (Victoria) et auteur de l'ouvrage *The Fourth Pillar of Sustainability: Culture's essential role in public planning*, dans ["Défis pour un développement culturel local \(version abrégée\)"](#), Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture (2009).



« L'[Agenda 21 de la culture](#), comme un document d'orientation des politiques publiques en faveur de la culture, offre l'opportunité à chaque ville de créer une vision à long terme de la culture comme pilier de son développement. » CGLU, document [Conseils sur la mise en œuvre locale de l'Agenda 21 de la culture](#) (2006)

« L'Agenda 21 concerne cinq points essentiels du **développement humain durable** : la culture et les droits de l'Homme, la culture et la gouvernance, la durabilité culturelle et le territoire, l'inclusion sociale, et la relation entre la culture et l'économie. Si les interactions entre ces cinq dimensions sont gérées de manière réfléchie, intelligente et en prévision du futur, cela permettra de contribuer considérablement à la richesse véritable des nations et au bien-être des enfants et des adultes. » **Christine M. Merkel**, Chargée du département pour la culture et la mémoire du monde à la commission allemande pour l'UNESCO, coordinatrice de la coalition allemande pour la diversité culturelle et vice-présidente du comité culturel du Conseil de l'Europe, dans [« Vitalité urbaine et écologie culturelle. L'Agenda 21 de la culture, les années à venir »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« Porto Alegre a rapidement transposé les principes et les engagements de l'Agenda 21 de la culture au cœur de son programme de gouvernement. L'administration municipale actuelle les conserve principalement en matière de **défense des droits à la diversité, d'inclusion sociale et de liberté d'expression**, en plus du soutien apporté à la création d'une économie de la culture orientée vers le développement durable. » **Sergius Gonzaga**, Conseil de la Culture de Porto Alegre, dans [« L'Agenda 21 de la culture et la gouvernance solidaire locale »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« Depuis 1996, un certain nombre de mesures ont été prises pour mettre en place un processus de planification pour un **développement durable** de la ville. Dans cette perspective, la restauration et la sauvegarde de la médina d'Essaouira a été au centre de la préoccupation des autorités locales. » **Asma Chaabi**, Maire d'Essaouira, dans [« L'Agenda 21 de la culture et Essaouira »](#), *Rapport 5: Villes, culture et développement. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« Les valeurs de l'Agenda 21 de la culture font partie du corpus essentiel de la gestion culturelle de Buenos Aires depuis l'accès à son indépendance politique en 1996. (...) La gestion se base sur le **besoin d'ouvrir, de partager et d'échanger l'expérience culturelle** dans toutes ses expressions avec un public actif qui participe en observant, en posant des questions, en donnant son opinion afin d'encourager la participation créative.

(...) Tous les citoyens doivent pouvoir accéder et participer aux événements culturels de Buenos Aires. La mission ne serait pas réussie si elle n'intégrait pas une variété de strates sociales et d'origines géographiques. » **Hernán Lombardi**, Ministre de la Culture de la Ville de Buenos Aires, dans [« L'axe du développement culturel. L'Agenda 21 de la culture et la gestion de la ville de Buenos Aires »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« La plupart des êtres humains possèdent les capacités mais pas les outils, ni l'habileté, ni le savoir-faire nécessaires pour comprendre le monde et le transformer afin qu'il soit vraiment durable. Certains de ces instruments sont l'alphabétisation, la créativité, la connaissance critique, le sens de l'appartenance, l'empathie, la confiance, le risque, le respect et la reconnaissance... Ce sont là les habiletés que l'on comprend comme **composantes culturelles de la durabilité**. » CGLU, [Rapport 6: Río+20 et la culture. Soutenant la culture comme pilier de la durabilité](#) (2012)

« La démocratie participative est l'un des éléments déterminants de la démarche du développement durable. (...) Implique un **partage des responsabilités**: une méthode qui

remet profondément en cause nos traditions de gouvernance publique. » **Christelle Blouët**, gestionnaire culturelle, [Rapport 3 : L'Agenda 21 de la culture en France. État des lieux et perspectives](#) (2008).

« La réalisation de projets de développement culturel qui sont à la fois porteurs de sens et de prospérité pour une communauté, et représentatifs de sa singularité, repose également sur une composante qui semble difficile à obtenir mais qui s'avère néanmoins indispensable à la réussite de tels projets, soit un mode de gouvernance basé sur une **dynamique d'échange crédible et constructive entre le pouvoir politique et la société civile**.

(...) Faisant écho à de nombreux principes énoncés dans l'Agenda 21 de la culture, Culture Montréal poursuit donc depuis sept années déjà trois grands objectifs : le droit à la culture pour tous les citoyens, l'affirmation du rôle de la culture dans le développement de la ville et le positionnement de Montréal comme métropole culturelle par la mise en valeur de sa créativité, de sa diversité culturelle et de son rayonnement national et international. » **Simon Brault**, Président de Culture Montréal, dans [« La ville que nous aimons »](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« Il y a toujours un fossé entre les grands axes de développement et la culture. Il n'existe pas encore de masse critique d'acteurs (dans le système de l'ONU, dans les niveaux nationaux, dans la société civile) qui mise explicitement sur le rôle de la culture dans le développement durable. Mais, le rapport signale, le processus menant à Rio+20 a valu la peine pour connecter les acteurs, pour coordonner leurs stratégies, pour accorder un travail en commun dans les occasions qui permettront de continuer le débat, et la lutte, comme l'**agenda post-2015 de Nations Unies** et Habitat III. » CGLU, [Rapport 6: Río+20 et la culture. Soutenant la culture comme pilier de la durabilité](#) (2012).



« Quatre réseaux culturels mondiaux (la FICAAC, Agenda 21 de la culture, la FICDC et Culture Action Europe) ont écrit un document de sensibilisation et de lobbying en 2013 pour promouvoir l'inclusion d'un **objectif explicite sur la culture dans l'Agenda de développement post-2015**. En tant que réseaux d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et qu'acteurs culturels mondiaux, nous sommes pleinement engagés dans la recherche d'un développement culturel durable au niveau local, national et international, et

nous souhaitons contribuer à l'Agenda de développement post-2015 de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Nous sommes persuadés que la culture peut aider à lutter contre la pauvreté et aussi à renforcer les communautés. C'est notre travail, nous nous y sommes engagés.

(...) Toutes les **cibles** doivent être mesurables. (...) Chaque cible doit traduire le niveau d'ambition de chaque pays en précisant la vitesse à laquelle il souhaite atteindre cet objectif culturel. La vitesse peut dépendre de différents facteurs : les priorités du pays, le contexte, son point de départ, de même que les possibilités d'amélioration techniques et organisationnelles ainsi que le niveau de ressources et le nombre de partenaires à sa disposition. Nous sommes convaincus qu'un processus permettant aux pays d'établir leurs propres cibles, de manière très visible, suscitera une « course vers le sommet » aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

(...) La **transparence et l'imputabilité sont essentielles** pour mettre en place une série de tels **objectifs**. Nous considérons que les sujets suivants devraient fournir un bon point de départ pour préciser les cibles spécifiques :

- a) Intégrer une perspective culturelle à chaque politique et programme de développement.
- b) Assurer un accès égalitaire et une participation à la culture pour tous en élaborant des politiques spécifiques et des cadres légaux, particulièrement pour les autochtones, les minorités, les femmes et les jeunes.
- c) Multiplier par x% le nombre de programmes culturels, artistiques et créatifs dans les politiques éducatives.
- d) Multiplier par X% le nombre de citoyens impliqués activement dans les pratiques culturelles.
- e) Consacrer au moins 1 % des budgets publics généraux au secteur de la culture.
- f) Utiliser la culture comme levier pour réduire la pauvreté et favoriser un développement économique inclusif.
- g) Élaborer des cadres et des plans d'action afin d'identifier, de mettre en valeur et de protéger de manière durable le patrimoine matériel et immatériel dans toute sa diversité.
- h) Prendre appui sur la culture pour promouvoir la durabilité environnementale.
- i) Élaborer et mettre en place une stratégie nationale pour la diversité culturelle.
- j) Miser sur la culture et la compréhension mutuelle pour favoriser la paix. »

CGLU et autres, Document [La culture comme objectif dans l'Agenda de développement post-2015](#) (2013).

« La **stratégie de partenariat** devrait être mise en place pour que les projets locaux de mise en oeuvre locale de l'Agenda 21 de la culture puissent atteindre un niveau de stabilité. Pour atteindre un développement durable, le partenariat et le réseau sont des éléments clés et chaque projet doit, avant tout, disposer d'un contexte novateur. » **Biljana Mickov**, Chercheuse et directrice culturelle, dans [“L'Agenda 21 de la culture pour la ville de Novi Sad. Besoins et défis”](#), *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« **Notre culture est précieuse. Elle provient de nos valeurs, de notre esprit et de notre créativité.** Elle s'est forgée lors de nos échanges avec l'environnement unique que nous partageons. Elle constitue l'identité communautaire et sa fierté, elle reflète nos triomphes et nos défis et exprime nos liens avec le passé et nos rêves pour le futur. Comme l'air, elle est intangible mais c'est un élément essentiel pour un futur durable. » **Melva Hobson**, Maire de

Quandamooka / Redland City, citation extraite d'un article écrit par **Judy Spokes**, chargée des services culturels de la municipalité de Redland City, et **Aunty Joan Hendriks**, chef traditionnelle locale respectée et présidente-fondatrice du Forum de Quandamooka, « [Agenda 21 de la culture : une réponse australienne](#) », *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

« L'évolution du concept « développement » peut se résumer de la manière suivante : de nos jours, **développement signifie liberté, élargir les choix, placer les êtres humains – enfants, hommes et femmes – au centre du futur.** » CGLU, [Rapport 6: Río+20 et la culture. Soutenant la culture comme pilier de la durabilité](#) (2012).

« Il faut rappeler que le développement durable est d'abord un changement de comportements, c'est-à-dire un **changement culturel où les notions de patrimoine, de richesses et de ressources doivent être revisitées dans une vision plus globale du bien-être des individus et de notre avenir collectif.** » **Catherine Cullen**, Adjointe au Maire de Lille, déléguée à la culture, et vice-présidente de la Commission de culture à Cités et Gouvernements Locaux Unis – CGLU, dans « [La ville de Lille et l'Agenda 21 de la culture](#) », *Rapport 5: Villes, cultures y développements. Un rapport qui célèbre le cinquième anniversaire de l'Agenda 21 de la culture* (2009).

Contact

Commission culture de CGLU
CGLU
C/ Avinyó, 15
08002 Barcelone

Email info@agenda21culture.net
Web www.agenda21culture.net
Twitter [@agenda21culture](https://twitter.com/agenda21culture)

